



Strasbourg, 9/12/08

MEDICAMENTS DE CONTREFAÇON – LA COMMUNICATION RENFORCE LA CAPACITE DU GRAND PUBLIC A PARTICIPER A LA REDUCTION DES RISQUES SANITAIRES

La contrefaçon des médicaments et les infractions similaires constituent une menace sur les plus vulnérables - les patients - et ce phénomène est hélas en augmentation en Europe et dans le monde.

La prise de conscience générale des problèmes entourant la contrefaçon des médicaments demeure insuffisante : une communication positive, en évitant une panique excessive, et des informations adaptées et ciblées, mises à la disposition de toutes les parties prenantes, constituent des conditions préalables pour traiter de manière directe la question des médicaments de contrefaçon et les infractions similaires.

Les autorités de réglementation des médicaments ont un rôle clé à jouer dans la communication auprès des toutes les autorités concernées (p.ex. via le réseau des points de contact uniques, « PCU ») et d'autres parties prenantes comme celles impliquées dans la production et la distribution pharmaceutique, les professionnels de santé, les médias et le grand public.

Un nouveau modèle destiné aux autorités de réglementation des médicaments et concernant les stratégies de communication des risques a été développé et adopté par le Comité d'Experts de la DEQM* chargé de la réduction des risques de santé publique posés par la contrefaçon des médicaments et la criminalité connexe, au cours d'une réunion récente (28-29 octobre 2008). Grâce à ce modèle, les autorités de réglementation des médicaments disposent désormais d'une base leur permettant de préparer et d'appliquer des procédures de communication des risques au niveau national, d'accentuer de façon proactive la prise de conscience et de partager des informations spécifiques sur des cas particuliers, et ainsi aider à prévenir tout dommage éventuel.

Ces stratégies comprennent les principes de base de la communication des risques et des exemples de communications des risques provenant des plusieurs autorités de santé et associations concernées. Cette approche harmonisée représente une avancée dans la lutte contre la contrefaçon des médicaments pour toutes les parties prenantes et pour le grand public.

En outre, le groupe IMPACT de l'OMS (Groupe spécial international anti-contrefaçon de produits médicaux) a approuvé ce nouveau modèle lors de sa 3^{ème} Réunion Générale qui s'est tenue à Hammamet, en Tunisie, du 3 au 5 décembre 2008, améliorant ainsi la portée et l'applicabilité du modèle au niveau mondial.

La DEQM soutient les efforts des autorités de réglementation des médicaments en matière de protection du public contre les médicaments de qualité inférieure, contre les médicaments de contrefaçon et illégaux et contre les infractions similaires.

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 états membres.

Contact : Caroline Larsen Le-Tarnec
Division Relations Publiques, DEQM
Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15
E-mail : via le HelpDesk sur le site internet de la DEQM

* Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé, Conseil de l'Europe